

Direction des affaires juridiques et de la commande publique  
Institution et vie politique

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté – Égalité – Fraternité

**Ville de Givors**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**N°AR2024\_521**

**OBJET : ARRÊTÉ ACCORDANT LA PROTECTION FONCTIONNELLE À UN FONCTIONNAIRE - MONSIEUR [REDACTED]**

**Le maire de Givors,**

**Vu** les articles L. 134 et suivants du Code de la fonction publique,

**Vu** le procès verbal de dépôt de plainte n°2024/001339 en date du 19 mai 2024,

**Vu** le courrier en date du 19 mai 2024, par lequel Monsieur [REDACTED] sollicite la protection fonctionnelle,

**Vu** l'avis d'audience à victime en date du 27 août 2024,

**Considérant** que Monsieur [REDACTED] a été agressé verbalement par Monsieur [REDACTED] le 19 mai 2024 dans le cadre de ses fonctions,

**Considérant** que ces faits sont constitutifs d'une infraction pénale et qu'une audience est prévue devant le Tribunal Judiciaire de Lyon le 25 octobre 2024,

**Considérant** que la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime,

**ARRÊTE**

**Article 1** : La protection fonctionnelle de la commune est accordée à Monsieur [REDACTED] dans le cadre des procédures pénales engagées.

**Article 2** : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté par :

- publication sur le site internet de la ville de Givors,
- notification à l'intéressé.

**Article 3** : La commune prendra en charge l'ensemble des frais inhérents à cette procédure.

**Article dernier** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le 16 septembre 2024,  
Mohamed BOUDJELLABA,  
Le maire

**Envoyé en Préfecture le :**  
**Affiché ou notifié le :**

Place Camille Vallin

69700 Givors

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Place Camille Vallin

69700 – Givors

Le 19 Mai 2024

Objet : Demande de protection fonctionnelle

Monsieur le Maire,

Durant mon service du dimanche 19 Mai 2024 à 06h20, en mission de sécurisation du marché secteur centre-ville, place Camille Vallin, nous constatons face au 2 rue Saint Gérald un groupe de 3 jeunes dont le mis en cause, sniffant dans des ballons, du protoxyde d'azote.

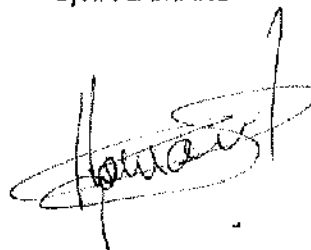
Nous leurs demandons de cesser cette infraction et de remettre les lieux propres, car il y a plusieurs bouteilles au sol. L'individu outrage le Maire de Givors ainsi que moi et profère des menaces envers la municipalité.

Je vous informe avoir déposé plainte le 19 mai 2024. Le mis en cause est en garde à vue au commissariat de Givors.

Dans ces conditions, je vous sollicite afin de bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983.

En vous remerciant de la réponse que vous pourrez m'apporter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Cyril FLAMAND



# PROCES-VERBAL

PV n° 00629/2024/001339

COMMISSARIAT DE POLICE DE  
GIVORS  
1, RUE PIERRE SEMARD  
69700 GIVORS  
Tel : 04 72 49 26 50  
Code INSEE : 69091

P. V. : n°2024/001339

AFFAIRE :  
C/SE DISANT BOUADDIS  
OUTRAGE PDAP

OBJET :  
PLAINTÉ DE M. ALI AHMED  
Merzouq

L'an deux mil vingt quatre,  
Le dix-neuf mai, à sept heures vingt six

Nous, VERONIQUE REVEIL  
BRIGADIER CHEF DE POLICE  
En fonction CPN GIVORS SLSP UPS

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à GIVORS

--- Nous trouvant au service,  
--- Poursuivant l'enquête de flagrance,  
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale, ---

---Recevons devant nous SUR SON IDENTITE :

"Je me nomme ALI HAMED MERZOUQ  
Je suis né le 25/11/1982 à TAHACHA (ALGERIE).  
Je suis de nationalité FRANCAISE.  
Je suis POLICIER MUNICIPAL.

Je suis domicilié 07, PL JEAN JAURES à GIVORS 69700 (RHONE).  
Mon numéro de téléphone personnel est le 0763948214.

Je ne consens pas à recevoir de la Justice et par voie électronique des avis,  
convocations et autres documents en lien avec cette procédure."

---SUR LES FAITS:---

---" Je suis policier municipal à la mairie de Givors et s'est en cette qualité que je  
dépose plainte aujourd'hui pour les faits d'outrage ---

---Ce matin j'ai pris mon service à 06h00 ce matin ; ma mission est la sécurisation  
du marché de Givors qui se déroule au centre ville sur la place Camille Vallin de  
Givors ---

--- J'étais assisté du policier municipal FLAMAND Cyril ; ----

---Nous étions en patrouille pédestre. Nous allions vers la rue du Suel afin de  
vérifier si les stationnements n'étaient pas gênants quand nous avons aperçu un  
groupe de 3 hommes en train de sniffer des ballons et tenant une bouteille de  
protoxyde d'azote; il y avait 5 ou 6 bouteilles de ce type au sol à proximité  
d'eux----

--- Ce produit étant interdit nous avons décidé de faire cesser l'infraction commise  
par le groupe et de leur demander de quitter les lieux ---

--- Parmi eux, j'ai tout de suite reconnu M. BOUADDIS Youcef, M.AZOUZI  
Anis. Les autres je ne les connais pas ---

--- C'est BOUADDIS qui tenait la bouteille de protoxyde d'azote et les autres  
reniflaient dans des ballons ---

--- Quand ils nous ont vu arriver, ils n'ont pas stoppé leur sniffette et je dirai même  
qu'ils faisaient exprès de nous défier et de nous narguer ---

--- M. BOUADDIS a tout de suite été virulent verbalement ---

--- Cyril s'est approché pour leur demander de lâcher leurs ballons ; M. BOUADDIS  
lui a dit de ne pas le toucher ----

-et de là les insultes ont fusées en ces termes "ta mère la pute, bande de salopes  
, appelez le maire cette pute, il va y avoir des émeutes ce soir, on va passer à TF1  
et BFM, ". ces insultes tournaient en boucle ---

---Ces insultes étaient surtout dirigées envers mon collègue mais j'étais visé aussi

Ville de Givors

--- Vu l'ambiance électrique et le fait que nous soyons que nous avons décidé de nous replier au poste de police afin de demander des renforts auprès de la police nationale ---  
--- Nous avons attendu au poste et lorsque nous les avons vu arriver sur les caméras nous les avons rejoints ---  
--- A ce moment là , nous constatons qu'un seul un individu avait quitté les lieux ; j'ai appris après, au poste de police , qu'il s'agissait de de AZOUZI Anis .----  
--- Quand nous arrivons aux cotés de la nationale ,deux des protagonistes s'en prennent à nouveau à nous; ils manifestent leur mécontentement de nous revoir en nous disant de repartir sur le marché que nous n'avons rien à faire là ---  
--- Il s'agit encore de M BOUADDIS et d'un autre : j'ai appris au poste de police qu'il s'agissait de M. BELDJEBEL Alim----  
--- Au moment où le gardien de la paix demande à M. BOUADDIS de les suivre , la tension est montée d'un cran et l'équipage de la nationale s'est fait à son tour insulter copieusement en ces termes " fils de pute , bande de salopes , vous allez passer sur TF1 , il va y avoir des émeutes " ----  
--- C'était surtout le gardien de la paix qui a parlé à M .BOUADDIS qui était visé ; il s'agit de M. PUAUX Jean François ---  
---Je vous précise que j'ai déclenché la caméra piéton au moment où nous avons quitté le poste de police pour rejoindre l'équipage de la police nationale ; -----  
---Je n'ai rien d'autre à ajouter ou à retrancher à la présente déclaration.---  
---Je dépose plainte contre M. BOUADDIS Youcef , pour les faits relatés ci-dessus.---  
---Je prends connaissance de l'article 10-2 du Code de Procédure Pénale et me réserve le droit d'y recourir.---  
---Je prends acte que vous me remettiez le formulaire d'information des droits aux victimes ainsi que le récépissé de dépôt de plainte.---  
---Je prends acte que vous me remettiez également la copie du présent procès-verbal.---  
---Après lecture faite personnellement, M. ALI HAMED Merzouq persiste et signe avec nous le présent procès verbal.---  
Le Déclarant

AGENT DE POLICE  
JUDICIAIRE

